



## COMPTE RENDU DU CHSCT

DU 8 AVRIL 2021

Le CHSCT du 8 avril 2021 s'est tenu en visioconférence en la présence des organisations syndicales CFTC, FO, SOLIDAIRES et CGT et sous la présidence de M. Claude GIRAULT, Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais. Le docteur De Pauw, Mme Rivaux, Mme Niellini et M. Wintrebert étaient également présents.

Il a commencé à 9h et s'est achevé à 12h.

**L'ordre du jour** de ce CHSCT était axé sur **l'évolution de l'organisation du travail et de la restauration administrative au sein des services de la DDFIP.**

Le président a rappelé la nécessité d'assurer le service public tout en permettant aux agents, qui le souhaitent, de pouvoir poser des congés. Il n'est pas figé sur la règle des 50 % d'agents dans les services dans la mesure où le service n'est pas obligé de fermer ses portes par manque d'effectif.

### **Point TÉLÉTRAVAIL :**

Au 02/04/21 : 770 collègues étaient pourvus d'ordinateur et 40 sont en cours de distribution. Afin de permettre le déploiement rapide des ordinateurs aux agents, la CID du Pas-de-Calais est actuellement épaulée par la DISI Nord.

40 personnes par semaine sont équipées d'un portable et 380 écrans ont été distribués pour faciliter le télétravail. Il reste quelques demandes en cours pour les écrans.

À la mi-avril, toutes les demandes devraient être satisfaites.

### **Point SANITAIRE :**

À ce jour, bien que le taux d'incidence baisse sensiblement (le taux d'incidence du 62 est passé en dessous de 500 cas pour 100 000 habitants), il est rappelé que l'application stricte des gestes barrières est essentielle. La présence du variant anglais dans 85 % des cas COVID du 62 nécessite en effet une vigilance de tous les instants.

Il est noté que la Direction transmet chaque nouveau protocole, aux chefs de poste, aux chefs de service et aux responsables de restaurants administratifs pour leur application immédiate pour la prise en compte d'éventuelles nouvelles recommandations.

**Trois points principaux** ont été évoqués : **invitation à déjeuner seul** à la cantine (8m<sup>2</sup> par agent et distance de 2 m minimum, mise en place de plages horaires dans les restaurants collectifs, respect des règles de distanciation dans les files d'attente), dans un bureau ou salle dédiée, **aération continue** des espaces et une recommandation a été faite concernant **le panier à emporter**. **Cette solution est actuellement à l'étude dans certains restaurants administratifs.**

#### **Point VACCINATION :**

La Direction n'a toujours **pas d'information** quant à la vaccination faite par le médecin de prévention. Le président a toutefois rappelé qu'il est **possible pour les agents de se faire vacciner hors services** de la DGFIP et de bénéficier à ce titre d'**une autorisation d'absence d'une demi-journée**.

À ce jour, on compte 5 personnes empêchées médical (ce qui ne signifie pas qu'elle ait obligatoirement la COVID) et 42 personnes sont en autorisation d'absence pour garde d'enfant.

#### **Rappel concernant l' ASA GARDE D'ENFANT :**

Des **autorisations spéciales d'absence (ASA)** sont accordées **aux agents :**

- **dont les missions ne sont pas télétravaillables** afin d'assurer la garde de leur(s) enfant(s) de moins de **16 ans ou** en situation de handicap quel que soit l'âge de l'enfant.

**Cette ASA est également valable la semaine du 26 au 30 avril.**

- **dont les fonctions sont télétravaillables** pour garder un ou plusieurs **enfants** habituellement **pris en charge par une structure de petite enfance, scolarisé en maternelle ou dans l'enseignement élémentaire** s'ils sont dans l'impossibilité de faire assurer la garde de leurs enfants par un moyen alternatif (conjoint, famille...) et sur demande adressée au chef de service qui doit tenir compte de la situation individuelle de chaque agent et des impératifs de continuité du service.

**Cette autorisation d'absence est valable jusqu'au 26 avril uniquement.**

NB : Ces mesures ne peuvent bénéficier qu'à un des parents à la fois. Les agents contractuels peuvent également bénéficier de ces ASA dans les mêmes conditions.

#### **- Point CAMPAGNE IR :**

Le président a rappelé que, bien que l'**accueil secondaire nécessite la prise d'un RDV, mais** les CDFIP resteront ouverts pour permettre l'accueil des contribuables venant pour d'autres raisons que la déclaration d'impôt (paiement des amendes, bons secours, dépôt de documents, etc.)

Un **point presse** sera fait afin de communiquer sur ce point.

Chaque accueil sera organisé par le responsable de service en fonction des effectifs et des lieux. Des vigiles seront présents dans les CDFiP les plus importants qui ont sollicités cette aide, les sites non pourvus pourront encore en faire la demande. Par ailleurs, tout comme l'année dernière la gendarmerie et la police seront invitées à passer régulièrement et à intervenir s'il le fallait.

La mise en place du numéro d'appel national devrait permettre de diminuer la sollicitation des SIP. L'usager en échec sera redirigé vers un centre d'appel national pour traitement ou prise de RDV en local.

On notera que l'aide du 62 sera de l'ordre de 8 ETP (équivalent temps plein) durant les 5 premières semaines puis de 16 ETP pour les 3 dernières pour l'accueil national.  
Par ailleurs les PCRPs participeront toujours à l'accueil sur RDV pour les cas complexes et éventuellement en renfort téléphonique.

Il devrait être fait un point régulier sur cette campagne... Nous ne manquerons pas de communiquer sur ce sujet.

### **RAPPELS IMPORTANTS :**

Il convient de respecter impérativement :

- la jauge « accueil » par centre. Des affiches seront apposées pour en informer les contribuables.
- les vigiles, les voltigeurs et les chefs de service organiseront le filtrage des contribuables.

Suivant le cas, ils seront :

- reçus dans un box au CDFIP (ou en point de contact) s'ils ont déjà un rendez-vous et ce dans le respect des mesures sanitaires.
- invités à laisser leurs coordonnées téléphoniques et le motif de leur venue pour être rappelés sous 48H. Ces rappels se feront pour la plupart par les télétravailleurs.

Afin de faciliter l'accueil des contribuables, les collègues testent actuellement l'usage de tablettes sur 2 sites  
**Pour la réception en box, la ventilation doit pouvoir se faire par un point d'ouverture ou une ventilation mécanique.**

Des masques spécifiquement prévus pour l'accueil des usagers malentendant ont été distribués dans les SIP.  
Pour le moment il n'y en a qu'un seul par établissement mais une commande complémentaire est en cours.

**Les demandes de masques et de gels hydroalcooliques doivent être faites auprès du BIL qui les satisfera au plus vite.**

COMPTE RENDU FAIT PAR

Yann PLOUVIEZ (SIP LILLERS) représentant en CHSCT & Véronique VICARI (PCE ARRAS) suppléante

